



DANSE COUNTRY / LINE DANCE⁽¹⁾

NomPrénom Né(e) le M / F (**)

Adresse Code Postal

Ville Email :

☎ domicile.....☎ travail ☎ portable

(**) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

(*)L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation, et la fourniture d'un certificat médical ou Attestation de non contre-indication à la pratique sportive.
L'absence de ce document dans les 15 jours suivant votre inscription entraînera votre suspension.

(**) Modification du planning des cours se déroulant autour des vacances scolaires - voir page 2 -

Les cours ne démarreront que s'il y a suffisamment d'adhérents inscrits.

COURS	HORAIRE	DUREE	LIEU	ANIMATRICE
(1) Mardi Débutant	20h00 – 21h00	1h	Gymnase Marie Marvingt Salle Hélène Boucher	Marie PICQUES
Mercredi Intermédiaire	20h30 – 21h30	1h	Gymnase Marie Marvingt Salle Maryse Bastié	Marie PICQUES

A REGLER		Règlement :	
Adhésion annuelle ASV :	18 €	En espèces	
Supplément (extra-muros) :	18 €	Coupon sport/Chèque ANCV	
Cotisation annuelle ASV :	198 €	Chèque à l'ordre de l'ASV	
TOTAL :	€	Règlement possible en 3 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centime)	

RESPONSABLE : Marie PICQUES – Tél. : 06 13 78 33 00

TSVP →

Reprise des cours : MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).

ARTS ET SPORTS VILLEBON (A.S.V.)



Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives à la pratique de l'activité Danse Country : Vêtements confortables et **chaussures de sport genre « baskets » adaptées et dédiées à la pratique de la danse en salle.**

Merci de nous renvoyer votre dossier complet : c'est-à-dire la fiche d'inscription renseignée + le règlement + le certificat médical ou l'attestation de non contre-indication à la pratique sportive.

Demandes d'attestation de paiement :

Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet (fiche d'inscription dûment complétée + paiement de l'adhésion et de la cotisation + certificat médical ou attestation de non contre-indication à la pratique sportive si le certificat médical a été préalablement fourni et date de moins de 3 ans). Si l'attestation de paiement concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société.

Nom de la société :

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an / par personne / par activité suite à la demande auprès du secrétariat uniquement.

Conditions de remboursement : Toute inscription est définitive pour la saison en cours. En cas de problème médical (certificat à l'appui) ou de déménagement lointain, un remboursement au prorata pourra être envisagé.

Pour toute information complémentaire souhaitée, n'hésitez pas à contacter Madame Marie PICQUES, Responsable des cours de Country au 06 13 78 33 00.

Bien sportivement, Le bureau de l'A.S.V.

(*) Les cours de danse Country sont dispensés à raison d'un cours d'une heure par semaine selon votre niveau sur une saison qui débute en septembre et se termine en juin incluant une période de repos calée sur le calendrier des vacances scolaires des écoliers, sauf quelques modifications mentionnées ci-dessous :**

Modifications vacances de :

TOUSSAINT : A préciser au premier cours s'il y a lieu

NOEL Pas de modifications

FEVRIER : A préciser début d'année s'il y a lieu

PRINTEMPS : A préciser en février s'il y a lieu